

Les campeurs saisonniers s'engagent à respecter les règles suivantes, en plus de toute ordonnance ou directive provenant d'une autorité publique:
v.24 sept2020.



1-Les directives des autorités gouvernementales concernant notamment la distanciation sociale de deux mètres et les mesures d'hygiène doivent être respectées en tout temps par tous les campeurs. **Le port du masque à l'accueil est obligatoire.**

2-Les aires de loisir et les installations et bâtiments communs sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Cela inclut notamment; Salle communautaire, spa. Les jeux d'eau seront ouverts (respecter la distanciation et maximum de 5 personnes à la fois) autour de la St-Jean Baptiste et le terrain de jeu (parc) et terrain pétanque à partir du 8 juin **en respectant le 2 mètres de distance physique**. La buanderie sera limitée par 1 client à la fois et sur rendez-vous.

3-De la même façon qu'il n'est pas permis à l'établissement de le faire, il n'est pas permis aux campeurs d'organiser ou de participer à des rassemblements sociaux et regroupement de plus de 10 personnes de 3 ménages différents ou selon le niveau d'alerte (voir lien ci-joint), que ce soit à leur emplacement ou dans les aires communes.

[Carte des paliers d'alerte du Covid-19](#)

[Système d'alertes régionales](#)

4-Les blocs sanitaires sont réservés (et quantité limité) **aux clients qui n'ont pas d'autre option** à même leur équipement. Ces campeurs doivent respecter les consignes de lavage des mains obligatoires et les capacités d'accueil affichées.

5-Les parents doivent voir à ce que leurs enfants respectent les règles. Les enfants doivent être surveillés en tout temps. Les parents sont responsables de les informer des règlements qui s'appliquent.

6-L'utilisation de la rampe de mise à l'eau et du quai est autorisée dans le respect des règles de distanciation sociale.

7-Il est permis de circuler dans les rues et espaces verts (aire récréative à l'ouest) tant que les règles de distanciation sociale et l'interdiction de rassemblement sont respectées.

8-LES ANIMAUX DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE EN TOUT TEMPS ET TOUT CONTACT AVEC LES ANIMAUX DES AUTRES CAMPEURS DOIT ÊTRE ÉVITÉ.

9-Évitez de venir à l'accueil autant que possible, un minimum de personne sera autorisé à l'intérieur, veuillez faire vos demandes et questions par courriel au info@capalaroche.com.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LE NON-RESPECT DES PRÉSENTES PEUT ENTRAINER L'EXPULSION IMMÉDIATE DU GROUPE CAMPEUR ET LA RÉSILIATION DU CONTRAT, SANS INDEMNITÉ NI REMBOURSEMENT. Sujet à changement. Vous pouvez vous référer en cliquant sur le lien [FAQ Camping Québec](#)

